CONDITIONS GENERALES DE PRESTATION DE SERVICES

MY LEGAL EXPERTS

Version du 27 janvier 2021.

1. Définitions et champ d'application

Les conditions générales prestation de services, ci-après dénommées « les conditions générales » sont applicables à toutes les commandes passées avec la SRL « Lawstud.io » (BCE 0753.751.861), société éditrice du site internet www.mylegalexpert.be (ci-après le « site web »), dont le siège social est situé Rue de Wansijn 53 à 1180 Uccle qui peut être contactée à l'adresse email : hello@lawstud.io; ci-après dénommé(e) « le prestataire ».

Les présentes conditions générales forment le contrat liant le prestataire et le client. Le prestataire et le client sont ci-après dénommés communément « *les parties* ».

Le « *client* » est toute personne physique ou morale qui commande des services au prestataire.

Le terme « *legal expert* » désigne des professionnels du droit, à savoir : soit (i) toute personne physique ayant la qualité d'avocat, disposant des titres et diplômes nécessaires à l'exercice de cette profession réglementée ; soit (ii) toute personne physique ayant la qualité de juriste, disposant des diplômes nécessaires à cette qualification. La qualité d'avocat ou de juriste est indiquée sur le profil de chaque *legal expert* proposé par le prestataire.

Pour les conditions spécifiques de mise en relation relatives aux avocats, veuillez-vous référer à l'article 10 des présentes conditions générales.

Les « *formules* » désignent les services proposés par le prestataire selon les besoins du client, à savoir : (i) une formule comprenant un rendez-vous téléphonique avec l'un de nos *legal experts* ; ou (ii) une formule comprenant un rendez-vous téléphonique avec l'un de nos *legal experts* et un rapport personnalisé rendu par ce *legal expert* à l'issue du rendez-vous téléphonique.

Le « *rapport* » désigne le document personnalisé que le client peut recevoir à l'issue du rendezvous téléphonique avec l'un de nos *legal experts*, selon la formule choisie.

Les présentes conditions générales sont seules applicables. En toute hypothèse, elles excluent les conditions générales ou particulières du client que le prestataire n'aurait pas expressément acceptées par écrit.

Les conditions générales sont librement accessibles à tout moment sur le site web du prestataire : www.mylegalexpert.be, de sorte qu'en passant commande auprès de lui, le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et confirme son acceptation aux droits et obligations y afférents.

Le prestataire se réserve le droit de modifier ces conditions générales à tout moment et sans notification préalable, sous réserve de faire apparaître ces modifications sur son site web. Ces modifications s'appliqueront à toutes les commandes de service(s) passées ultérieurement.

2. Description du fonctionnement de « MY LEGAL EXPERT »

2.1. Activités et fonctionnement du site web

Le site web du prestataire, en tant qu'intermédiaire, permet de mettre rapidement en relation des clients et *legal experts* (avocats ou juristes). Ces *legal experts* prodiguent des conseils aux clients en vue de répondre à leurs questions formulées sur le site web du prestataire et lors des rendezvous téléphoniques.

Le client soumet sa question à l'un de nos *legal experts* en suivant les étapes du guide du prestataire :

- Le client choisit **le domaine juridique** selon les rubriques proposées par le prestataire.
- Après avoir sélectionné le domaine juridique pertinent, le client navigue dans les questions fréquentes proposées et/ou pose directement sa question, de la manière la plus précise possible, s'il n'identifie pas sa question parmi les exemples proposés.
- Le client planifie un rendez-vous téléphonique de 20 minutes, directement ou ultérieurement, avec l'un de nos *legal experts*.
- Selon la formule choisie sur le site web, le client peut demander à recevoir un rapport personnalisé à l'issue du rendez-vous téléphonique avec l'un de nos *legal experts*.

2.2. Modalités du rendez-vous téléphonique

Généralités. Le client planifie un rendez-vous téléphonique de 20 (vingt) minutes, directement ou ultérieurement, avec l'un de nos *legal experts*.

Le client accepte que son numéro de téléphone soit transmis au *legal expert* afin que le rendezvous téléphonique puisse être réalisé.

Domaines d'intervention du *legal expert*. Le *legal expert* ne peut être sollicité que pour les domaines d'intervention spécifiées sur son profil personnel. Si les domaines d'intervention juridiques indiqués par le *legal expert* ne correspondant pas à la question du client, par exemple parce que celui-ci s'est trompé de domaine juridique lors du choix de la rubrique, le *legal expert* le lui indique immédiatement et le renvoi vers la rubrique correspondante sur le site web du prestataire afin de trouver un *legal expert* dans le domaine adéquat. **Dans une telle hypothèse, le client ne sera pas remboursé au titre du rendez-vous téléphonique.**

Conflits d'intérêts (avocats). De manière à déterminer s'il existe un conflit d'intérêt avec le client, conformément au Code de déontologie des avocats, le *legal expert* ayant la qualité d'avocat sera amené à poser une série de questions au client (dont notamment l'existence de procès en cours, l'identification des parties, la présence d'un avocat, etc.). Si le *legal expert* identifie un potentiel conflit d'intérêt, il en informera immédiatement le client et mettra fin au rendez-vous téléphonique, sans que cela entraîne sa responsabilité ni celle du prestataire. Le client devra se diriger vers un autre *legal expert* présent sur le site web du prestataire. Dans une telle hypothèse, le rendez-vous téléphonique avec le *legal expert* qui se trouve dans une position de conflit d'intérêt ne sera pas débité au client.

Durée. Le rendez-vous téléphonique est limité à 20 (vingt) minutes. Le *legal expert* est responsable de la durée du rendez-vous téléphonique selon une obligation de moyens, étant entendu que ce rendez-vous peut être d'une durée légèrement inférieure ou supérieure selon, notamment, la

complexité de la question posée par le client. Dans tous les cas, les *legal experts* doivent respecter la durée des rendez-vous téléphonique telle qu'indiquée ci-avant, excepté si le client indique avant la fin de cette durée qu'il souhaite mettre un terme au rendez-vous téléphonique dans l'hypothèse où le *legal expert* a répondu pleinement à sa question.

Si la durée de 20 (vingt) minutes est dépassée, le *legal expert* peut mettre fin au rendez-vous téléphonique, ce que le client accepte expressément sans que ceci puisse être reproché au *legal expert* ou au prestataire.

Une ou plusieurs questions intimement liées entre elles. Une demande de rendez-vous téléphonique correspond à une question spécifique, ou plusieurs sous-questions intimement liées entre elles, dans le domaine juridique sélectionné, étant entendu que le *legal expert* n'est tenu de répondre qu'aux questions formulées par le client pour la domaine juridique précisée.

Questions supplémentaires et/ou indépendantes. Pour tout conseil supplémentaire et/ou toute autre question qui ne rentre pas dans le domaine juridique sélectionné ainsi que toute question étrangère aux domaines d'intervention du *legal expert*, le client doit effectuer une nouvelle demande de rendez-vous téléphonique séparée et indépendante. Si nécessaire, le *legal expert* pourra rappeler ce principe au client et le redirigera vers le site web pour qu'il formule une nouvelle demande de rendez-vous téléphonique. Ni la responsabilité du prestataire ni celle du *legal expert* ne pourront être engagées à ce titre.

Confidentialité. Les conversations entre les clients et les *legal experts* sont strictement confidentielles et ne sont pas enregistrées.

Services rendus en dehors du site web. De commun accord avec le *legal expert*, le client peut également solliciter un autre rendez-vous (physique, téléphonique ou par email), <u>en dehors du site web du prestataire</u>, et en s'accordant avec le *legal expert* sur les modalités et conditions financières de fourniture du service, étant entendu que le client est pleinement informé des conditions de rémunération du *legal expert*.

Pour toute mise en relation entre le client et le *legal expert* qui s'effectue en dehors du site web, le prestataire n'est aucunement responsable de ce service proposé indépendamment par le *legal expert*.

Les présentes conditions générales ne s'appliquent pas aux services rendus en dehors du site web.

3. Offre et commande

Avant de passer commande, le client doit s'inscrire sur le site web en indiquant les coordonnées qui lui sont demandées. L'inscription du client est gratuite et constitue un préalable nécessaire à l'utilisation des fonctionnalités du site web et au bénéfice du service de mise en relation qui est fourni par le prestataire.

Pour passer commande, le client choisit le(s) service(s) qu'il souhaite commander, sous forme de formule, en surfant sur le site web du prestataire.

Après s'être connecté sur le site web et après avoir suivi toutes les étapes, le client vérifie l'exactitude de la commande et effectue ensuite le paiement de sa commande.

Après avoir reçu confirmation du paiement de la commande par l'organisme bancaire, le prestataire envoie au client un récapitulatif de sa commande, reprenant notamment le numéro de sa commande, les services commandés ainsi que leur prix, les présentes conditions générales ou un lien vers celles-ci, ainsi qu'une indication du délai d'exécution probable de la commande.

Le prestataire se réserve le droit de suspendre, d'annuler ou de refuser la commande d'un client, notamment dans le cas où les données communiquées par le client s'avèrent manifestement erronées ou incomplètes ou lorsqu'il existe un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

4. Prix

Le prix des services est indiqué en euros, toutes taxes non comprises.

Toute augmentation de TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de l'exécution sera automatiquement mise à charge du client.

5. <u>Délais</u>

Sauf disposition contraire écrite expressément acceptée par le prestataire, les délais d'exécution mentionnés dans les conditions particulières ne sont pas des délais de rigueur. La responsabilité du prestataire ne pourra être engagée que si le retard est important et s'il lui est imputable en raison de sa faute lourde.

Le client ne pourra invoquer les délais d'exécution pour demander la résolution du contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication, sauf stipulation contraire écrite et expressément acceptée par le prestataire.

6. Résiliation de la commande

Le client qui désire résilier sa commande en informe le prestataire qui lui indiquera les démarches à suivre.

L'acompte éventuellement versé par le client au prestataire ne lui sera pas remboursé. Si aucun acompte n'a été payé, le prestataire sera susceptible de réclamer au client une indemnité de résiliation équivalente à 30 % du prix des produits et/ou des services dont la commande a été résiliée par le client.

7. Exécution de la commande

Les délais d'exécution indiqués par le prestataire ne sont fournis qu'à titre indicatif et ne lient pas le prestataire. Un retard dans l'exécution de la commande ne pourra donc en aucun cas donner lieu à une quelconque indemnité, résolution du contrat, suspension des obligations du client, ni au paiement de dommages et intérêts.

La commande n'est exécutée qu'après son complet paiement.

8. Réclamation

Les éventuelles réclamations relatives aux services fournis par le prestataire devront être formulées par écrit, dans un délai de 8 jours après la survenance du fait donnant lieu à réclamation. A défaut, elles ne pourront être prises en compte.

Si une réclamation s'avère fondée, prestataire aura le choix entre remplacer ou rembourser le prix des services concernés.

9. Modalités relatives au service de mise en relation avec un avocat

9.1. Obligations déontologiques des avocats

Les legal experts ayant la qualité d'avocat sont tenus de respecter un certain nombre d'obligations déontologiques mises à leur charge conformément aux dispositions légales en vigueur en Belgique et établies par son Ordre professionnel.

Dans le cadre de l'utilisation du site web, ces *legal experts* s'engagent à respecter tous les principes essentiels à la profession d'avocat, en ce compris, notamment, les principes de dignité, probité, délicatesse, loyauté, discrétion et indépendance.

La participation des avocats au site web du prestataire ne saurait en aucun cas :

- Porter atteinte au principe de libre choix de l'avocat et de liberté de fixation des honoraires;
- Induire en erreur le public sur les compétences et la nature de la participation de l'avocat ;
- Porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à l'un des quelconques principes essentiels de la profession d'avocat et exigeant notamment que tout avocat exerce ses fonctions avec « dignité, conscience, indépendance, probité et humanité », respecte dans cet exercice « les principes d'honneur, de loyauté, de désintéressement, de confraternité, de délicatesse, de modération et de courtoisie » et fasse preuve à l'égard de ses clients « de compétence, de dévouement, de diligence et de prudence ».

Les legal experts respectent les règles en vigueur en matière de démarchage de le clientèle.

Les *legal experts* peuvent refuser de poursuivre un rendez-vous téléphonique en raison de leurs principes déontologiques (conflits d'intérêts, indépendance, etc.).

9.2. Port du titre et qualité d'avocat

Tout *legal expert* ayant la qualité d'avocat portera la mention « avocat » sur son profil et sera, par conséquent, soumis aux règles déontologiques susmentionnées.

Tout avocat peut être référencé sur le site web dès lors qu'il répond aux conditions suivantes :

- Être régulièrement inscrite à un Barreau belge ; et
- Être à jour du paiement de ses cotisations ordinales et ne pas avoir fait l'objet de sanction disciplinaire de la part de l'Ordre professionnel dont il dépend.

Le prestataire ne procède à aucune vérification de la véracité, complétude et pertinence des informations fournies par les avocats.

9.3. Services rendus par un avocat en dehors du site web du prestataire

Dans l'hypothèse où, à la suite d'une mise en relation entre un client et un *legal expert* ayant la qualité d'avocat, ces derniers décident de commun accord de poursuivre leur mise en relation de manière autonome en dehors du cadre strict du site web et des services proposés par le prestataire, le prestataire n'intervient en aucun cas dans cette relation contractuelle susceptible d'être établie entre le client et l'avocat et ne peut être tenue pour responsable à cet égard.

Dans ce cadre, le prestataire n'exerce aucun contrôle, de quelque nature que ce soit, sur la décision des avocats d'intervenir ou non et les estimations d'honoraires des avocats. Le prestataire n'assume aucune responsabilité en cas d'insatisfaction du client quant à la prestation fournie par l'avocat.

Lorsque l'avocat développe une relation autonome avec le client, l'avocat :

- S'assure de l'identité du client ;
- Préalablement à toute intervention, confirme au client son nom et ses coordonnées et communique ses conditions d'intervention ;
- Demeure totalement libre dans le choix de ses clients et la fixation de ses honoraires, sans aucune intervention du prestataire ;
- S'assure du respect du secret professionnel et de l'absence de conflit d'intérêt.

10. Propriété intellectuelle

Les informations, logos, dessins, marques, modèles, slogans, chartes graphiques, etc., accessibles au travers du site web ou du catalogue du prestataire sont protégés par les droits de propriété intellectuelle.

Les rapports rédigés par les *legal experts* et délivrés au client sont également protégés par les droits de propriété intellectuelle. Ce rapport est destiné à un usage strictement personnel et/ou dans le cadre de l'activité professionnelle du client. Tout reproduction ou représentation, en tout ou en partie, à d'autres fins notamment commerciales, sur un quelconque support est interdite. Le non-respect de cette interdiction constitue une contrefaçon qui peut engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

Sauf convention contraire expresse et préalable, le client n'est pas autorisé à modifier, reproduire, louer, emprunter, vendre, distribuer ou créer d'œuvres dérivées basées en tout ou partie sur les éléments présents sur le site web ou le catalogue du prestataire.

Sauf dérogation expresse, le prix convenu ne comprend donc aucune cession quelconque de droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle à quelque titre que ce soit.

11. Garantie quant aux services prestés

12.1. Le prestataire offre un service de mise en relation permettant aux clients d'entrer en contact avec les *legal experts* après avoir indiqué leurs besoins juridiques en fonction du guide du prestataire. Le prestataire s'engage à exécuter la prestation de services en bon père de famille.

Le client bénéficie d'une garantie de conformité des prestations fournies par rapport aux

prestations initialement demandées. En cas d'anomalie détectée durant cette période, le prestataire en assurera gratuitement et dans les meilleurs délais la correction, sous réserve que les anomalies détectées aient été dûment signalées au prestataire.

Le prestataire n'est pas partie à la relation juridique formée entre le *legal expert* et le client du fait de la demande de rendez-vous téléphonique.

Le prestataire ne fournit aucune prestation de conseil juridique. Le prestataire ne fournit aucun autre service et ne garantit aucunement la véracité ou la légitimité des questions des clients.

De même, le prestataire garantit ni le contenu, ni la qualité, l'exhaustivité, l'exactitude ou la conformité aux dispositions légales en vigueur des conseils prodigués par les *legal experts*, qui les donnent sous leur seule, unique et entière responsabilité.

12.2. Sont expressément exclues de la garantie de conformité les prestations demandées à la suite d'une intervention ou d'une modification non autorisées, d'une erreur de manipulation ou d'une utilisation non conforme par le client, ou encore à la suite d'une anomalie engendrée par une intervention du client ou d'un tiers.

Le prestataire déclare que les résultats des prestations qui seraient protégés par le droit de la propriété intellectuelle constituent des créations originales. Dans le cas où il aurait fait appel à des intervenants extérieurs pour réaliser tout ou partie des prestations, il déclare avoir obtenu tous les droits et autorisations nécessaires pour exécuter ces services.

Par conséquent, le prestataire garantit le client contre toute action, réclamation, allégation, revendication ou opposition de la part de toute personne invoquant un droit de propriété intellectuelle ou industrielle, ou un acte de concurrence déloyale, sur tout ou partie des services prestés.

12. Responsabilité

12.1. Généralités

Le client reconnaît et accepte que toutes les obligations dont sont débiteur le prestataire ainsi que les *legal experts* sont exclusivement de moyens et qu'ils ne sont responsables que de leur dol et de leur faute lourde.

Dans l'hypothèse où le client démontre l'existence d'une faute lourde ou dolosive dans le chef du prestataire, le préjudice dont le client peut postuler la réparation comprend uniquement le dommage matériel résultant directement de la faute imputée au prestataire à l'exclusion de tout autre dommage et ne pourra, en toute hypothèse, dépasser 75% (hors taxes) du montant effectivement payé par le client en exécution de la commande.

Le client reconnaît également que le prestataire n'est pas responsable des éventuels dommages directs ou indirects causés aux services fournis, tels que notamment le manque à gagner, l'augmentation des frais généraux, la perte de clientèle, etc.

12.2. Limitation de responsabilité

Intermédiaire. Le prestataire agit uniquement en tant qu'intermédiaire et ne saurait être responsable des actes et faits des clients entre eux, avec des *legal experts* ou des tiers hors du strict cadre prévu par les présentes conditions générales de prestation de services.

Le prestataire ne pourra pas engager sa responsabilité au titre du comportement des *legal experts* ou des clients, qui agissent pour leur propre compte et sous leur entière et unique responsabilité.

Informations transmises par le client. Le client est entièrement responsable des informations et documents qu'il communique au *legal expert* en vue d'un rendez-vous téléphonique. Le prestataire n'est pas responsable en cas de communication de données erronées par le client, ou en cas de commande effectuée en son nom par une tierce personne.

Les avis et les conseils juridiques rendus par nos *legal experts*, lors du rendez-vous téléphonique et, le cas échéant, lors de la rédaction du rapport, se basent essentiellement sur les informations et documents communiqués par le client, par écrit ou oralement. Si les informations ou documents communiqués sont partiellement ou totalement erronés, de sorte que l'avis juridique rendu par nos *legal experts* ne reflète pas la situation du client et ne permet pas de répondre à sa question, ni le *legal expert* ni le prestataire ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'une telle situation.

Aucun lien de subordination. Les *legal experts* prodiguent des conseils aux clients sous leur seule, unique et entière responsabilité professionnelle et, le cas échéant, déontologique. Les *legal experts* agissent de façon indépendante, sans aucun lien de subordination vis-à-vis du prestataire.

La responsabilité du prestataire ne pourra donc aucunement être engagée, de manière directe ou indirecte, sur le fondement du non-respect des règles déontologiques et/ou professionnelles par les *legal experts*.

Mise en relation en dehors du site web. Pour toute mise en relation entre le client et le *legal* expert qui s'effectue en dehors du site web, le prestataire n'est aucunement responsable de ce service proposé par le *legal* expert qui prend à sa charge la pleine responsabilité de cette relation et selon les propres modalités et conditions d'intervention du *legal* expert définies de commun accord avec le client.

13. Internet et nouvelles technologies

Le client reconnaît les restrictions et les risques liés à l'utilisation d'internet ou de tout autre moyen par lequel le site web est actuellement ou sera à l'avenir mis à disposition. Le client reconnaît aussi les risques de stockage et de transmission d'informations par voie numérique ou électronique.

Le client accepte que le prestataire ne peut être tenu responsable pour tout dommage causé par l'utilisation du site web (ainsi que des éventuelles applications) du prestataire ou d'internet, suite aux risques précités.

Le client accepte en outre que les communications électroniques échangées et les backups réalisés par le prestataire puissent servir de preuve.

14. <u>Dispositions diverses</u>

Cas de force majeure ou cas fortuit. Le prestataire ne peut être tenu pour responsable, tant sur le plan contractuel qu'extracontractuel, en cas d'inexécution, temporaire ou définitive, de ses obligations lorsque cette inexécution résulte d'un cas de force majeure ou fortuit.

Seront notamment considérés comme des cas de force majeure ou fortuits, les événements suivants : 1) la perte ou la destruction totale ou partielle du système informatique du prestataire ou de sa base de données lorsque l'un ou l'autre de ces événements ne peut raisonnablement pas être directement imputé au prestataire et qu'il n'est pas démontré que le vendeur a omis de prendre les mesures raisonnables permettant de prévenir l'un ou l'autre de ces événements, 2) les tremblements de terre, 3) les incendies, 4) les inondations, 5) les épidémies, 6) les actes de guerre ou de terrorisme, 7) les grèves, déclarées ou non, 8) les lock-out, 9) les blocus, 10) les insurrections et émeutes, 11) un arrêt de fourniture d'énergie (telle que l'électricité), 12) une défaillance du réseau Internet ou du système de stockage des données, 13) une défaillance du réseau de télécommunications, 14) une perte de connectivité au réseau Internet ou au réseau de télécommunications dont dépend le prestataire, 15) un fait ou une décision d'un tiers lorsque cette décision affecte la bonne exécution du présent contrat ou 16) toute autre cause échappant au contrôle raisonnable du prestataire.

Imprévision. Si, en raison de circonstances indépendantes de la volonté du prestataire, l'exécution de ses obligations ne peut être poursuivie ou est simplement rendue plus onéreuse ou difficile, le prestataire et le client s'engagent à négocier de bonne foi et loyalement une adaptation des conditions contractuelles dans un délai raisonnable en vue d'en restaurer l'équilibre. A défaut d'accord dans un délai raisonnable, chacune des parties pourra invoquer la résiliation de la relation contractuelle les unissant sans dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Résiliation du contrat. En cas d'insolvabilité du client ou en cas de dettes impayées, même dans le cadre de contrats antérieurs entre le client et le prestataire, ce dernier est en droit de suspendre l'exécution de ses obligations jusqu'au remboursement intégral par le client de toute dette impayée due au prestataire.

En cas d'inexécution de ses obligations par le client, le prestataire pourra résilier le contrat aux torts exclusifs du client sans délai ni indemnité et, le cas échéant, pourra lui réclamer par toute voie de droit le paiement de dommages et intérêts.

Illégalité. L'éventuelle illégalité ou nullité d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition (ou partie d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition) ne saurait affecter de quelque manière la légalité des autres articles, paragraphes ou dispositions des présentes conditions générales, ni non plus le reste de cet article, de ce paragraphe ou de cette disposition, à moins d'intention contraire évidente dans le texte.

Titres. Les titres utilisés dans les présentes conditions générales ne le sont qu'à des fins de référence et de commodité seulement. Ils n'affectent en rien la signification ou la portée des dispositions qu'ils désignent.

Non renonciation. L'inertie, la négligence ou le retard par une partie à exercer un droit ou un recours en vertu des présentes conditions générales ne saurait en aucun cas être interprété comme une renonciation à ce droit ou recours.

15. <u>Droit applicable et juridictions compétentes</u>

Les présentes conditions générales sont soumise au droit belge.

En cas de litige relatif à la validité, à l'interprétation, à l'exécution ou à la rupture des présentes conditions générales, les parties s'engagent à recourir à la médiation préalablement à tout autre mode de résolution des conflits.

Les parties désignent dès lors un médiateur agréé par la Commission Fédérale de Médiation (Bd Simon Bolivar, 30 (WTC III) à 1000 Bruxelles - https://www.cfm-fbc.be/fr) de commun accord ou chargent un tiers de cette désignation.

Une fois le médiateur désigné, les parties définissent entres-elles, avec l'aide du médiateur, les modalités d'organisation de la médiation et la durée du processus.

Chacune des parties peut mettre fin à la médiation à tout moment, sans que cela ne lui porte préjudice.

En cas d'échec de la médiation, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles seront compétents.